

***PROCES VERBAL***  
*REUNION*  
*DU CONSEIL D'ADMINISTRATION*  
*DU C.C.A.S.*  
***DU 08 AVRIL 2021 à 18h30***

L'an deux mille vingt et un, le huit avril à 18h30, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Grabels, dûment convoqués, se sont réunis à la Mairie de Grabels sous la présidence de Monsieur René REVOL, Président du C.C.A.S.

Nombre de membres en exercice :

**I. OUVERTURE DE SEANCE**

La séance est ouverte à 18h30.

**II. APPEL NOMINATIF DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Il est procédé à l'appel nominatif des membres par Nathalie VERDIER.

**Présent(s) : 11**

- René REVOL, Maire de Grabels, Président du CCAS,
- Nathalie VERDIER, Adjointe aux solidarités, Vice-présidente du CCAS,
- Marie-Annick ALEXANDRE, représentant l'association La Dentelière,
- Nicole ANSIDEI, Conseillère Municipale, membre de l'opposition,
- Harmonie DUMON, personne qualifiée,
- Jacqueline DURRIEU, représentant l'association Lous Saussaires,
- Franck FIANDINO, Adjoint aux finances,
- Pascal HEYMES, Conseiller Municipal, membre de l'opposition,
- Christine MAJOREL, Conseillère municipale déléguée aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap,
- Najat MOGHEL, Conseillère Municipale déléguée au logement,
- Jacqueline NICOLE, représentant l'UDAF.

**Absent(s) : 1**

- Georges BOYER, représentant la Croix Rouge Française.

**Procuration(s) : 3**

- Claude FONTAINE, personne qualifiée : procuration à MA ALEXANDRE.
- Laurence RICHARD, représentant l'association Gutenberg-Grabels : procuration à H. DUMON.
- Jean-Loup RICHE, Conseiller Municipal délégué à l'emploi et à l'insertion professionnelle : procuration à N. VERDIER.

Marie COUDRAY-COUDER, responsable du CCAS, est secrétaire de séance.

### **III. APPROBATION PV du 11 mars 2021**

M. le Président soumet le procès-verbal du Conseil d'Administration du 11 mars 2021 au vote.

**Vote :**

**Adopté à l'unanimité.**

### **IV. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE**

Date de convocation : le 01 avril 2021 avec l'ordre du jour suivant :

**Ordre du jour :**

➤ Affaires :

1. Budget Primitif 2021,
2. Création de poste d'un emploi non permanent suite à un accroissement temporaire d'activité Article 3-I-1° de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984,
3. Equipement d'une pièce rafraîchie – Demande de subvention -Autorisation,

M. le Président soumet au vote.

**Vote :**

**Adopté à l'unanimité.**

### **V. INFORMATIONS GENERALES**

**Aire de jeux inclusive**

Monsieur le Président détaille l'état d'avancement de la réalisation.

Les travaux ont démarré le 23 février 2021 par les opérations de décaissement qui seront suivies de l'installation de la dalle qui supportera le sol souple et les jeux. Ces deux étapes sont réalisées par les Services Techniques.

Suivront l'installation des jeux et la réalisation du sol souple qui seront mis en œuvre par la société KOMPAN. La finition et la réalisation des abords seront réalisés par les Services Techniques.

L'inauguration est prévue le samedi 05 juin 2021 à l'occasion de la Fête de l'Enfance organisée par le service Jeunesse de la Mairie.

Monsieur le Président donne la parole à l'assemblée.

P. HEYMES souhaite avoir des précisions quant au montant prévisionnel des travaux et que soit mise en avant la participation des Services Techniques.

Monsieur le Président précise que le montant indiqué sur le panneau d'affichage chantier est celui du marché qui couvre l'achat des jeux et la pose du sol souple, soit 48.806,28 € TTC et approuve cette demande ; le complément portant sur l'intervention des Services Techniques municipaux sera mentionné.

**VI. AFFAIRES****AFFAIRE N°1 Budget Primitif 2021**

Monsieur le Président présente l'affaire suivante :

L'article L.1612-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) fixe la date limite de vote des budgets locaux au 15 avril.

Monsieur le Président présente le budget primitif 2021 tel que défini sur le document joint, qui s'équilibre à la somme de **301 600,00€** en section de fonctionnement et **67 628,92€** en section d'investissement, et se décompose comme suit :

<b>FONCTIONNEMENT DEPENSES</b>	<b>BP 2021</b>	<b>FONCTIONNEMENT RECETTES</b>	<b>BP 2021</b>
<b>Opérations réelles</b>		<b>Opérations réelles</b>	
011 -- Charges à caractère général	<b>15 264,00 €</b>	70 – Produits de services	<b>6 500,00 €</b>
012 – Charges de personnel	<b>239 200,00 €</b>	74 – Dotations et subventions	<b>290 000,00 €</b>
65 – Autres charges gestion courante	<b>23 250,00 €</b>	77 – Produits exceptionnels	<b>2 500,00 €</b>
66 – Charges financières	<b>108,00 €</b>		
022 – Dépenses imprévues	<b>2 752,54 €</b>		
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>280 574,54 €</b>	<b>Total recettes réelles</b>	<b>299 000,00 €</b>
<b>Opérations d'ordre de section à section</b>		<b>Opérations d'ordre de section à section</b>	
023 – virement à la section d'investis.	<b>16 322,52 €</b>	042 - Opérations d'ordre	<b>0,00 €</b>
042 – dot. amortissements	<b>4 702,94 €</b>		
<b>Total dépenses d'ordre</b>	<b>21 025,46 €</b>	<b>Total recettes d'ordre</b>	<b>0,00 €</b>
002 – résultat reporté		002 – Résultat reporté	<b>2 600,00 €</b>
<b>Total dépenses fonctionnement</b>	<b>301 600,00 €</b>	<b>Total recettes fonctionnement</b>	<b>301 600,00 €</b>

<b>INVESTISSEMENT DEPENSES</b>	<b>BP 2021</b>	<b>INVESTISSEMENT RECETTES</b>	<b>BP 2021</b>
<b>Opérations réelles</b>		<b>Opérations réelles</b>	
16 – Emprunts et dettes assimilées	<b>4 328,92 €</b>	10 – Dotations	<b>3 204,03 €</b>
20 – Immobilisations incorporelles	<b>14 900,00 €</b>	13 – Subventions	<b>4 500,00 €</b>
21 – Immobilisations corporelles	<b>45 500,00 €</b>	16 – Emprunt	<b>4 500,00 €</b>
27 – Autres immobilisations financières	<b>2 900,00 €</b>		
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>67 628,92 €</b>	<b>Total recettes réelles</b>	<b>12 204,03 €</b>
<b>Opérations d'ordre de section à section</b>		<b>Opérations d'ordre de section à section</b>	
040 – Opérations d'ordre	<b>00,00 €</b>	021– Virement section fonctionnement	<b>16 322,52 €</b>
		040 – Amortissements	<b>4 702,94 €</b>
<b>Total dépenses d'ordre</b>	<b>00,00 €</b>	<b>Total recettes d'ordre</b>	<b>21 025,46 €</b>
		001 - Excédent reporté	<b>20 066,04 €</b>
		1068 - Affectation résultat	<b>14 333,39 €</b>
<b>Total dépenses investissement</b>	<b>67 628,92 €</b>	<b>Total recettes investissement</b>	<b>67 628,92 €</b>

Il est proposé aux membres du conseil d'administration :

- ✓ D'adopter le budget primitif 2021.
- ✓ De charger Monsieur le Président de transmettre la délibération à Madame le Trésorière ainsi qu'à Monsieur le Préfet de l'Hérault.

**DÉBAT**

M. le Président présente différents éléments :

Le Budget Primitif est supérieur à 300.000 € en fonctionnement et 67.000 € en investissement.

La part la plus important du Budget de fonctionnement est consacrée aux frais de personnel puisque le CCAS a une activité de service.

Le Budget intègre les préconisations de l'audit, en particulier celle concernant le renforcement de l'équipe par un travailleur social.

La somme consacrée aux aides financières est de 23.000 € afin de répondre aux situations financières difficiles attendues du fait de la crise sanitaire et de la réforme de l'indemnisation des personnes au chômage prévue au 01 juillet 2021 : étudiants, plans sociaux etc.

M. le Président précise que le niveau des impayés a évolué négativement, tant au niveau du FSL, géré par la Métropole aujourd'hui, que celui de la Régie des Eaux, pour ne donner que ces exemples-là.

Le budget investissement porte sur l'aménagement de l'aire de jeux inclusive, le renouvellement partiel du parc informatique et la mise en oeuvre d'une salle rafraîchie en lien avec le plan Canicule.

Le Budget intègre la mise en oeuvre des conclusions de l'audit :

- professionnalisation de l'équipe du CCAS, avec le recrutement d'un travailleur social-adjoint sur le budget fonctionnement,
- étude sur le réaménagement de l'accueil et des locaux du CCAS sur le budget investissement.

M. le Président donne la parole à l'assemblée :

P. HEYMES constate qu'un effort budgétaire est fait pour augmenter les charges de personnel et regrette que les lignes de budget consacré aux aides financières et prêts sociaux soient inférieures aux montants budgétés en 2020. Il aurait souhaité une augmentation de ces lignes de budget, ce qui est en contradiction avec les éléments de contexte précédemment décrit.

MA ALEXANDRE remercie les élus qui ont préparé ce budget et se déclare satisfaite de noter l'investissement informatique demandé depuis longtemps

N. VERDIER précise que la Commission Permanente est attentive à la façon dont sont attribuées les aides et pense que les prêts peuvent responsabiliser les personnes quant à leur gestion de budget.

N. MOGHEL indique que le public actuel qui sollicite des aides financières n'appartient pas au public attendu suite à la mise en oeuvre de la prochaine réforme de l'assurance chômage, aux plans sociaux à venir. Le travailleur social recruté va permettre de mieux recourir aux aides de droit commun avant de solliciter le CCAS.

N. ANSIDEI pense que les prévisions de dépenses en aides sont timorées.

M. le Président apporte les précisions suivantes : le budget primitif a été préparé en début d'année 2020, puis voté en juin dans les conditions générales et sanitaires connues. Une décision modificative votée en novembre 2020 anticipait les fortes demandes attendues qui ne se sont pas réalisées puisque le compte administratif indique une annulation de l'ordre de 50 % de la ligne budgétaire des aides en fin d'exercice. Si la situation en 2021 nécessitait une augmentation, elle serait traitée au travers d'une décision modificative.

M. le Président précise à l'assemblée que le travailleur social apprécie la situation de la personne et fait une proposition équilibrée entre aide sous forme de subvention et prêt social, certaines personnes demandant parfois uniquement une aide sous forme de prêt.

Pour rappel, le Maire ne participe pas à la Commission Permanente qui étudie les demandes et décide des attributions d'aides.

Par ailleurs, 34 nouveaux logements sociaux ont été attribués entre décembre 2020 et aujourd'hui. Certaines familles, précédemment en difficulté du fait d'un loyer du parc privé trop élevé, vont pouvoir retrouver une certaine stabilité financière.

M. le Président tient à saluer le travail du CCAS, tant au niveau des permanences des élus que de l'agent en charge du logement.

M. le Président soumet au vote.

**Vote :**

**Adopté à l'unanimité moins deux abstentions (N. ANSIDEI, P. HEYMES).**

**AFFAIRE N° 2 Création de poste d'un emploi non permanent suite à un accroissement temporaire d'activité – Article 3-I-1° de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.**

Monsieur le Président rappelle au Conseil d'Administration que l'article 3-I-1° de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris.

Il appartient au Conseil d'Administration de fixer l'effectif des emplois à temps complet ou non complet nécessaires au bon fonctionnement du CCAS.

Le Président propose donc le recrutement, à compter du 17 mai 2021, d'un agent contractuel dans le cadre d'emploi des assistants territoriaux socio-éducatifs relevant de la catégorie hiérarchique A pour une durée de 6 mois afin de faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité suite aux recommandations énoncées dans l'Audit du CCAS.

Cet agent assurera des fonctions de coordinateur de service social à temps complet et devra justifier du Diplôme d'Etat d'assistant de service social ainsi que d'une condition d'expérience professionnelle. La rémunération sera calculée par référence au 5ème échelon du grade de recrutement, indice brut 512 et indice majoré 440.

Il est proposé aux membres du conseil d'administration :

- ✓ De créer un emploi non permanent relevant du grade d'assistant territorial socio-éducatif pour effectuer les missions de coordinateur de service social,
- ✓ De fixer la durée hebdomadaire de travail à 35/35ème à compter du 17 mai 2021 pour une durée de 6 mois,
- ✓ De fixer la rémunération par référence à l'indice brut 512 indice majoré 440 du 5ème échelon du grade de recrutement, à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur,
- ✓ De charger le Président du recrutement de l'agent contractuel affecté à ce poste et de signer avec lui un contrat à durée déterminée en application de l'article 3-I-1° de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984,
- ✓ De prévoir la dépense correspondante au chapitre 012 du budget du CCAS.

**DÉBAT**

M. le Président précise que c'est la première fois qu'à Grabels une assistante sociale fera partie des effectifs. Elle prendra ses fonctions le 17 mai 2021. L'objectif est que cet agent soit opérationnel dès cet été pour anticiper la rentrée de septembre.

Personne ne demandant la parole, il est passé au vote.

M. le Président soumet au vote.

**Vote :**

**Adopté à l'unanimité.**

### **AFFAIRE N°3    Equipement d'une pièce rafraîchie - Demande de subvention - Autorisation**

Monsieur le Président expose l'affaire suivante :

Les pouvoirs publics engagent les collectivités à préparer les mesures du plan canicule qui peut être mis en œuvre en cas d'épisode de fortes chaleurs. Elles sont invitées à mettre à disposition des populations fragiles des espaces collectifs rafraîchis, permettant de prévenir les effets dangereux de la canicule sur l'organisme.

Afin d'accueillir les personnes dans les meilleures conditions en termes d'accessibilité et de localisation de l'espace dans un lieu animé et non isolé, il est envisagé de mettre à disposition la Salle Marianne – Salle du Conseil qui doit être équipée d'un système de rafraîchissement d'air pour remplir cette fonction.

Afin de mettre ces travaux en œuvre, le CCAS souhaite déposer des demandes d'aide financière auprès de différents organismes.

Il est proposé aux membres du conseil d'administration :

- ✓ D'autoriser Monsieur le Président à solliciter les subventions les plus hautes en capital auprès de tout organisme compétent,
- ✓ De charger Monsieur le Président de transmettre la délibération à Monsieur le Préfet de l'Hérault.

### **DÉBAT**

M. le Président donne la parole à l'assemblée :

N. ANSIDEI s'interroge sur le type de climatiseur envisagé et signale le besoin d'être très vigilant quant au système de renouvellement de l'air, renforcé par la crise sanitaire.

M. le Président répond qu'il sera tenu compte de ces remarques et que pour l'instant, le cahier des charges technique n'a pas été rédigé, ni la consultation lancée.

M. le Président soumet au vote.

### **Vote :**

**Adopté à l'unanimité.**

## **VII. QUESTIONS DIVERSES**

M. le Président interroge l'assemblée ; personne ne demande la parole.

M. le Président soumet un sujet à la réflexion du conseil :

Les administrateurs de la Régie des Eaux de la Métropole se sont engagés à interroger les conseils d'administration des CCAS dans lesquels ils siègent au sujet d'un projet de tarification sociale.

Trois propositions existent :

- Premiers mètres cube gratuits pour tous.
- Etablissement d'un « chèque eau » à tous d'une valeur de 50 à 100 €,
- Etablissement d'un chèque eau selon le niveau de revenus.

Il est rappelé que la fourniture d'eau ne peut plus être coupée, seul le débit peut être ralenti.

Différents arguments sont échangés selon les différentes propositions.

M. le Président remercie les participants de cet échange qu'il transmettra.

## VIII. INFORMATIONS OBLIGATOIRES

### DÉCISIONS COMMISSION PERMANENTE

Les décisions sont présentées par H. DUMON

Date	Objet	Montant accordé	Nature de l'aide	Commentaire
15/03/2021	Dette locative	230.00 €	Subvention	Versement au Bailleur
	Electricité	400.00 €	Subvention	Versement au Fournisseur
	Véhicule réparation	200.00 €	Prêt	Versement au Bénéficiaire
	Electricité	116.00 €	Subvention	Versement au Fournisseur
	Electricité	250.00 €	Subvention	Versement au Fournisseur
	Electricité	300.00 €	Subvention	Versement au Fournisseur
	Electricité	100.00 €	Prêt	Versement au Fournisseur

TOTAL	1 596.00 €
-------	------------

Total Subventions	1 296.00 €
Total Prêts	300.00 €

### DÉCISIONS DU PRÉSIDENT

Pas de Décision du Président depuis le dernier CA.

### DOMICILIATIONS

Nombre de domiciliations en cours au 31/03/2021 : 12

0 entrée et 1 sortie depuis le 01/03/2021.